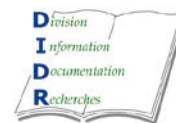


HAÏTI



12 mai 2017



Tentatives légales et illégales de reconstitution d'une armée

Les événements de 2012 et leurs suites

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

| | |
|---|---|
| 1. Dissolution de l'armée et vellétés de reconstitution | 3 |
| 1.1. Dissolution de l'armée en 1994-1995 | 3 |
| 1.2. Coup d'Etat d'anciens militaires en 2004 | 3 |
| 1.3. Annonce de la création d'une armée en 2011 | 3 |
| 2. Effervescence chez les anciens militaires en 2012 | 3 |
| 2.1. Apparition de camps d'entraînement militaires illégaux | 3 |
| 2.2. Manifestations de groupes armés d'ex-militaires en toute impunité..... | 4 |
| 3. Nouvelle annonce de la création d'une armée et tentative de soulèvement..... | 5 |
| 3.1. Le décret présidentiel de 2015 | 5 |
| 3.2. Attaque armée du commissariat des Cayes..... | 5 |
| Bibliographie..... | 7 |

Résumé : Après des annonces présidentielles de la création d'une armée, dissoute en 1994, des ex-militaires ont fomenté des troubles en toute impunité.

Abstract: After presidential announcement of the creation of an army, dissolved in 1994, some former troops fomented troubles in total impunity.

1. Dissolution de l'armée et vellétés de reconstitution

1.1. Dissolution de l'armée en 1994-1995

L'armée haïtienne (Forces armées d'Haïti, FAd'H) a été dissoute en 1994 par le président Aristide, réinstallé dans ses fonctions par les Etats-Unis après avoir été destitué par un coup d'Etat militaire en 1991. Cette force militaire comprenait environ 8 000 hommes.¹ Cette armée ne comportait pas de femmes militaires.² 3 000 militaires avaient été intégrés dans la police intérimaire à la fin 1994, et 1 500 autres l'ont été en avril 1995. Les bâtiments du quartier général de l'armée ont été transférés au ministère de la Condition féminine. Au début de l'année 1996, la police intérimaire a été dissoute, et 1 400 agents de cette police ont été versés dans un nouveau corps de sécurité appelé Police nationale d'Haïti (PNH). Les autres anciens agents de police et ex-militaires se sont reconvertis dans d'autres professions, notamment comme agents de sécurité dans des agences privées. Certains n'ont néanmoins pas accepté la dissolution de l'armée et ont formé des réseaux clandestins armés, plus ou moins liés au banditisme.³

1.2. Coup d'Etat d'anciens militaires en 2004

En 2004, une coalition de groupes armés illégaux, conduits par un ancien commissaire de police et narcotraffiquant notoire, Guy Philippe, a renversé le président Aristide, qui avait été réélu en 2000. L'armée n'a pas été rétablie à la suite de ce coup d'Etat, et le pays a été placé sous le contrôle d'une coalition militaire internationale.⁴

1.3. Annonce de la création d'une armée en 2011

En novembre 2011, le président Martelly, nouvellement élu, a annoncé la création d'une commission pour préparer la création d'une armée, en vertu des dispositions de la Constitution de 1987 qui prévoient une armée nationale. Cependant, les bailleurs de fonds internationaux qui finançaient les deux tiers du budget de l'Etat étaient défavorables à cette création qui engendrerait d'importantes dépenses, d'autant qu'ils finançaient déjà une force militaire internationale de 12 000 soldats sous l'égide des Nations unies dans la MINUSTAH.⁵

2. Effervescence chez les anciens militaires en 2012

2.1. Apparition de camps d'entraînement militaires illégaux

L'annonce de la création d'une nouvelle armée a créé une effervescence dans les milieux des ex-militaires qui ont rallié à leur cause un grand nombre de jeunes et de femmes. Ils ont organisé des camps d'entraînement. Ainsi, le 6 février 2012, l'ancien camp militaire de Lamentin, dit « camp d'application », situé à Carrefour aux portes de la capitale et

¹ *Radio Canada*, 18/11/2011.

² *Haiti Press Network (HPN)*, 23/02/2012 ; *AlterPresse*, 19/05/2012.

³ Réseau Sud pour la défense des droits humains (RSDDH), 23/05/2016.

⁴ LEHMANN Gérard, 2007, p. 191 ; PODUR Justin, 2016 (1^{ère} éd. : 2012), p. 83-84.

⁵ *Radio Canada*, 18/11/2011.

laissé à l'abandon, a été réoccupé par une troupe de plusieurs milliers d'anciens militaires et d'apprentis soldats, dont le porte-parole, Joanis Jackson Junior, diplômé en gestion en République Dominicaine, était le fils d'un ancien capitaine des FAd'H.⁶

En province et dans la capitale, pendant les premiers mois de l'année 2012 des groupes armés se sont aussi installés dans d'anciennes casernes en vue de reconstituer des unités militaires en dépit des appels du gouvernement leur demandant de quitter ces sites. En outre, certains de ces groupes ont organisé des manifestations et des occupations de locaux de l'administration pour réclamer les arriérés des soldes non versées depuis 1995 et l'intégration de jeunes dans une nouvelle armée. Par exemple, à Cap-Haïtien dans le département du Nord, en mars 2012, des anciens militaires, menés par l'ancien caporal Daniel Marcel alias « commandant Moïse », ont occupé un bureau du ministère de l'Agriculture dédié à l'Organisation de développement du Nord (ODN).⁷ Le 17 avril 2012, des ex-militaires ont manifesté devant le Parlement, créant la panique parmi les députés en train de délibérer.⁸

Par un communiqué de presse du 23 avril 2012, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités territoriales et de la Défense nationale a convoqués les ex-militaires à l'École de la magistrature pour recevoir du Bureau de gestion des militaires démobilisés (BGMD) la première ou la seconde tranche de leur indemnisation.⁹ Puis, le 11 mai 2012, le président Martelly a demandé aux ex-militaires d'évacuer les lieux publics qu'ils occupaient, considérant qu'ils retardaient par leurs désordres la mise en place de la nouvelle armée.¹⁰

2.2. Manifestations de groupes armés d'ex-militaires en toute impunité

Le 18 mai 2012, pour la fête du drapeau national, des ex-militaires et des apprentis soldats, pour certains armés, notamment ceux du camp du Lamentin, ont défilé dans les rues de Carrefour à Port-au-Prince.¹¹ Ces derniers, vêtus de treillis, étaient au nombre d'une centaine de femmes et d'hommes.¹² Les soldats de la MINUSTAH ont reçu l'ordre de ne pas intervenir, et le contingent militaire sri lankais a assisté à ce défilé sous les quolibets de la population et des manifestants demandant le départ de celle-ci d'Haïti.¹³ Des agents de la MINUSTAH et de la PNH se sont déployés dans la ville de Carrefour et ont fouillé des véhicules.¹⁴

A la suite de ces événements de mai 2012, la PNH a repris le contrôle de plusieurs bases occupées par ces groupes armés d'ex-militaires. Ces derniers ont caché armes et uniformes et ont repris leur vie civile. Six mois plus tard, en novembre 2012, un groupe de quatre anciens sergents des FAd'H a organisé une rencontre avec l'agence *Associated Press* (AP). Il a déclaré vouloir poursuivre de manière non violente la campagne en faveur d'une armée nationale.¹⁵

⁶ HPN, 23/02/2012.

⁷ HPN, 19/03/2012.

⁸ *Haiti News 2000*, 17/04/2012.

⁹ *Haiti News 2000*, 25/04/2012.

¹⁰ *Haiti News 2000*, 11/05/2012.

¹¹ *Haiti News 2000*, 18/05/2012, *AlterPresse*, 19/05/2012.

¹² *AlterPresse*, 19/05/2012.

¹³ *Haiti News 2000*, 18/05/2012; *AlterPresse*, 19/05/2012.

¹⁴ *AlterPresse*, 19/05/2012.

¹⁵ *Associated Press (AP)*, *Radio Canada*, 25/11/2012.

Dans un entretien du 30 mars 2017 avec la mission de l'OFPPRA en Haïti, Pauline Lecarpentier, secrétaire générale de l'ONG Bureau des droits humains en Haïti (BDHH), a déclaré qu'à sa connaissance, aucune poursuite judiciaire n'avait été engagée à l'encontre des ex-militaires et apprentis soldats ayant manifesté et occupé des espaces et bâtiments publics en 2012.

3. Nouvelle annonce de la création d'une armée et tentative de soulèvement

3.1. Le décret présidentiel de 2015

Le 9 octobre 2015, un décret présidentiel signé par le président Martelly, le Premier ministre Evans Paul et les ministres du gouvernement structure un ministère de la Défense. L'article 37 de ce décret prévoit notamment de : « Définir de concert avec l'institution militaire des plans d'armement, d'équipement et de biens des forces militaires ». ¹⁶ En application de ce décret, des soldats ont été recrutés par le ministère de la Défense. Ils ont été équipés d'uniformes et dotés d'un badge de reconnaissance, mais n'ont pas reçu d'armes. Certains ont été envoyés en stage de formation en Equateur. Cependant, la reconstitution de l'armée s'est arrêtée à ce stade après le départ du président Martelly pendant la présidence intérimaire en 2016. Aussi, le 9 mai 2016, plusieurs dizaines d'entre eux, munis d'armes, appartenant au Corps du génie militaire (CORGE) ont assiégé les bâtiments du ministère de la Défense dans le quartier Pacot de Port-au-Prince. La PNH a envoyé des unités sur les lieux, qui sont reparties devant la détermination des soldats. Un directeur général du ministère a déclaré aux manifestants que le CORGE n'existait pas et que le ministère ne pouvait pas assurer la prise en charge de ses soldats. ¹⁷

3.2. Attaque armée du commissariat des Cayes

Entretiens, à la suite de ce décret, des groupes armés ont commencé à se constituer illégalement en unités militaires. Ainsi, l'ancienne usine dénommée « Centrale Dessalines » située à Simon dans le département du Sud a été transformée en base armée par des groupes divers d'ex-militaires et de bandits, qui ont créé des comités à Pestel et à Jérémie, ville du département voisin de la Grande Anse. Dans la nuit du 15 au 16 mai 2016, un groupe d'une cinquantaine d'hommes armés issu de cette base a attaqué le commissariat et la prison des Cayes. Il a dérobé les armes et munitions de l'arsenal du commissariat, ainsi que des véhicules, mais il n'a pas réussi à libérer les détenus. Six assaillants ont été tués durant les affrontements et quatre ont été arrêtés. Un policier a été tué et deux autres blessés. Avant son décès sur le terrain, le chef des rebelles a déclaré que l'instigateur du mouvement était Guy Philippe, l'ancien commissaire de police qui, avec des groupes rebelles armés, avait renversé le président Aristide en 2004. ¹⁸

Soupçonné par la justice d'être impliqué dans l'attaque du commissariat et de la prison des Cayes, Guy Philippe a fait l'objet d'un mandat d'amener pour assassinat, tentative d'assassinat et attaque armée contre la force publique. Cependant, en 2016, il a pu faire

¹⁶ *Le Moniteur*, 26/10/2015 ; *Le Nouvelliste*, 27/11/2015 ; RSDDH, 23/05/2016.

¹⁷ *Le Nouvelliste*, 09/05/2016.

¹⁸ RSDDH, 23/05/2016 ; *Le National*, 16/05/2016.

campagne en toute sérénité pour un poste de sénateur, y compris au côté du candidat à l'élection présidentielle, Jovenel Moïse, dans sa ville de Pestel du département de la Grande Anse.¹⁹ Notoirement lié au groupe mafieux du sud d'Haiti appelé Korega²⁰, faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de la justice des Etats-Unis pour trafic de drogue et blanchiment, il a été arrêté par des agents du Bureau de lutte contre le trafic des stupéfiants (BLTS) le 5 janvier 2017, à la veille de son investiture comme sénateur qui lui aurait garanti l'impunité. Il a été immédiatement extradé vers les Etats-Unis en compagnie d'agents de la Drug Enforcement Administration (DEA). Cette arrestation a suscité des barrages routiers et des attaques de commissariats de la part de groupes armés illégaux dans les départements du Sud et de la Grande-Anse.²¹

¹⁹ *Radio Télévision Caraïbes (RTVC)*, 30/08/2016.

²⁰ PHILLIPS Nicole, 29/03/2017.

²¹ *Haiti Libre*, 05/01/2017 ; *Haiti Libre*, 06/01/2017 ; *Radio France Internationale (RFI)*, 06/01/2017.

Bibliographie

Sites web consultés en mars 2017

Ouvrages

LEHMANN Gérard, *Haiti 2004, Radiographie d'un coup d'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 191.

PODUR Justin, *La nouvelle dictature d'Haiti*, Montréal, Ecosociété, 2016 (1^{ère} éd. : 2012), p. 83-84.

Texte juridique

Président de la République, Haïti, « Décret portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense », *Le Moniteur*, 26/10/2015

<http://www.haitilibre.com/docs/decret-portant-organisation-et-fonctionnement-du-MD-et-remobilisant-l-armee-d-haiti.pdf>

ONG

PHILLIPS Nicole, staff attorney de l'Institute for Justice & Democracy in Haiti (IJDH), entretien avec la mission de l'OFPPRA, 29/03/2017

Réseau Sud pour la défense des droits humains (RSDDH), *Attaque armée au commissariat des Cayes, Rapport public préliminaire sur l'attaque d'un groupe d'anciens militaires au Commissariat des Cayes* », Les Cayes, 23/05/2016, 10 p.

Médias

Radio France Internationale (RFI), « Arrestation du sénateur élu Guy Philippe », 06/01/2017

<http://www.rfi.fr/ameriques/20170106-haiti-arrestation-senateur-elu-guy-philippe>

Haiti Libre, « Le Sénateur Guy Philippe extradé aux USA », 06/01/2017

<http://www.haitilibre.com/article-19721-haiti-flash-le-senateur-guy-philippe-extrade-aux-usa.html>

Haiti Libre, « Arrestation du Sénateur Guy Philippe », 05/01/2017

<http://www.haitilibre.com/article-19720-haiti-flash-arrestation-du-senateur-guy-philippe.html>

ALPHONSE Roberson, « Jovenel Moïse au côté de Guy Philippe à Pestel », *Radio Télévision Caraïbes* (RTVC), 30/08/2016

http://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/haiti/jovenel_moise_au_cot_de_guy_philippe_pestel.html

Le National, « Attaque contre le commissariat des Cayes, des morts et des blessés », 16/05/2016

<http://www.lenational.org/attaque-contre-commissariat-cayes-morts-blesses/>

Le Nouvelliste, « Le ministère de la Défense assiégé par ses soldats », 09/05/2016

<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/158646/Le-ministere-de-la-Defense-assiege-par-ses-soldats>

Le Nouvelliste, « Martelly remobilise officiellement l'armée d'Haïti », 27/11/2015,

<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/153017/Martelly-remobilise-officiellement-larmee-dHaiti>

Associated Press (AP), « D'anciens soldats veulent une armée nationale en Haïti », *Radio Canada*, 25/11/2012 <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/589076/haiti-armee-nationale>

AlterPresse, « Marche de supposés anciens militaires à l'occasion de la fête du drapeau », 19/05/2012 <http://www.alterpresse.org/spip.php?article12870#.WNFWHkcrG70>

Haiti News 2000, « Les soldats de Lamentin 54 bel et bien dans les rues », 18/05/2012

<http://haitinews2000.net/2262/les-soldats-de-lamentin-54-bel-et-bien-dans-les-rues/#.WNOxnUcrG70>

Haiti News 2000, « La présence des anciens militaires dans les camps retarde la mise en place de la nouvelle force, dixit Michel Martelly », 11/05/2012

<http://haitinews2000.net/2140/la-presence-des-anciens-militaires-dans-les-camps-retarde-la-mise-en-place-de-la-nouvelle-force-dixit-michel-martelly/#.WNUwqUcrG70>

Haiti News 2000, « Processus d'indemnisation des membres des FAd'H, les « vrais anciens militaires » sont convoqués par le Ministère de la défense », 25/04/2012

<http://haitinews2000.net/1906/processus-dindemnisation-des-membres-des-fadh-les-vrais-anciens-militaires-sont-convoques-par-le-ministere-de-la-defense/#.WNU0XEcrG70>

Haiti News 2000, « La présence des anciens militaires devant le Parlement discontinue une réunion des députés », 17/04/2012

<http://haitinews2000.net/1698/la-presence-des-anciens-militaires-devant-le-parlement-discontinue-une-reunion-des-deputes/#.WNU1bUcrG70>

Haiti Press Network (HPN), « Des anciens militaires prennent position au Cap-Haïtien », 19/03/2012 <http://hpnhaiti.com/site/index.php/politique/5770-haiti-armee-des-anciens-militaires-prennent-position-au-cap-haitien>

Haiti Press Network (HPN), « Les soldats remobilisés sont toujours à l'entraînement », 23/02/2012 <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/politique/5538-haiti-armee-les-soldats-remobilises-sont-toujours-a-lentrainement>

Radio Canada, « Vers le rétablissement de l'armée haïtienne », 18/11/2011

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/539240/haiti-armee-restauration>